

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AOÛT 2021

Ce procès verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2021

Membres du Conseil : 19 L'an deux mille vingt et un, le vingt-six août à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

Présents : 11 Présents : Mmes Marie-Annick GUIMARD, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Arlette ROY, Chantal SUBRA.

Pouvoirs : 4 MM. Roger BAZIER, Eric DRAPEAU, Dominique MOREL, Patrick RAMOS, Eric THICKETT.

Votants : 15 Pouvoirs : M. Nicolas COSTE à Mme Béatrice PEREIRA
Mme Nicole HUET à M. Roger BAZIER

Date de Convocation : M. François JOUANNAULT à M. Eric DRAPEAU
Mme Andrée JOUSSEAUME à M. Patrick RAMOS

20/08/2021 Absents: Mmes Anne-Laure BABAULT et Laury-Anne RAULT, M. Gérard VILATTE
Absents excusés : M. Jean-James PERLADE
Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

Madame le Maire rend hommage à Monsieur Pascal Rouet, décédé très précipitamment en juin ; elle précise qu'elle a adressé une lettre de condoléances à la famille au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.
Madame Josette RAIMON est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux le dépôt sur table d'une délibération n°6 concernant une demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux de signalisation horizontale, projet de délibération qui leur a été adressé par courriel le 25 août 2021.

La proposition de dépôt sur table est adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

♦ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29/06/2021.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 15 voix pour.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises au titre des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

- Installation d'une VMC au logement communal rue de la Borderie par la société FABRICE CHAILLOUX pour un montant de 648,60€ HT, 778,32€ TTC.
- Aménagement d'un trottoir rue de la Croix des Fleurets par la société ATLANROUTE pour un montant de 4.929,20€ HT, 5.939,04€ TTC.
- Remplacement de la verrière de l'école maternelle par la société MIROITERIE ET MENUISERIES D'AUNIS pour un montant de 4.505,06€ HT, 5.406,07€ TTC.
- Acquisition d'un ordinateur pour l'école à la société ACT SERVICE INFORMATIQUE pour un montant de 553,00€ HT, 663,60€ TTC.

- Fourniture et pose d'une VMC à l'ancienne agence postale et au logement au-dessus par la société FABRICE CHAILLOUX pour un montant de 724,80€ HT, 869,76€ TTC.
- Fourniture d'une raquette de protection et d'un rejingot en plomb pour une ventilation de l'église par la société ATELIER DU VITRAIL ST JOSEPH pour un montant de 1.718,32€ HT, 2.061,98€ TTC.
- Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans l'église par l'association IL CONVITO pour un montant de 5.213,27€ HT, 5.500,00€ TTC.
- Abattage d'un pin rue de Bourlande par la société LAVERGNE ERIC pour un montant de 1.160,00€ HT, 1.392,00€ TTC.
- Acquisition de deux armoires métalliques pour le restaurant scolaire à la société UGAP pour un montant de 639,50€ HT, 773,81€ TTC.
- Remise en état du sol du restaurant scolaire par la société ABER PROPRETÉ pour un montant de 387,00€ HT, 364,40€ TTC.
- Fourniture et pose de signalisation horizontale par la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 8.370,00€ HT, 10.044,00€ TTC.
- Fourniture de plaques et panneaux de rue par la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 3.655,00€ HT, 4.386,00€ TTC.
- Pose de plaques et panneaux de rue par la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 2.966,31€ HT, 3.559,57€ TTC.

Madame le Maire procède à l'examen des délibérations.

◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS

Délibération n°1 Politique d'attribution de logements sociaux – Document cadre et Convention Intercommunale d'Attribution

Madame Roy précise qu'elle a assisté la Conférence Intercommunale du Logement le 07/07/2021. Elle souligne que 9000 personnes sont en attente de logement sur le territoire de la CDA de La Rochelle et qu'actuellement les attributions se font sur la base d'une sur sept demandes. Elle rappelle que toutes les demandes de logements sociaux sont désormais centralisées dans le fichier AFIPAD.

Madame Raimon rappelle qu'il est toujours très compliqué de connaître précisément le nombre de logements auxquels la Commune peut prétendre.

Madame Pereira souligne que le fichier AFIPAD permet effectivement d'avoir un fichier de demande unique pour l'ensemble des bailleurs sociaux.

Madame le Maire rappelle que la Commune est convoquée à chaque commission d'attribution de logements sur Salles sur Mer mais que ceux-ci ne sont malheureusement pas toujours attribués à des sallésiens.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a organisé le 07/07/2021 une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) au cours de laquelle le règlement intérieur ainsi que les orientations et les objectifs constitutifs du document cadre et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ont été validés à l'unanimité des membres présents.

Ces deux documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces documents ou de faire part d'éventuelles remarques ; étant précisé que passé le délai de deux mois à compter du 18/08/2021, la CIA sera réputée comme validée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide le document cadre des orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux,

Valide la Convention Intercommunale d'Attribution pour le territoire de l'Agglomération de La Rochelle,

Autorise Madame le Maire ou sa/son représentant(e) à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°2 Remboursement des frais de secours au Maire et aux Adjointes

Madame le Maire rappelle que la Commune a subi l'installation illicite de 4 groupes de Gens du Voyage durant l'été dont un particulièrement qui a suscité la colère des riverains de Grolleau. Afin d'éloigner ce groupe des habitations, l'acquisition de 500m de tuyau d'eau a été nécessaire et dans l'urgence, Monsieur Jouannault, Adjoint au Maire, a dû faire l'avance de cet achat sur ses deniers personnels. Il est donc nécessaire de pouvoir le rembourser de cette dépense communale.

Monsieur Ramos précise qu'il a préparé tout un dossier sur les Gens du Voyage car il estime qu'il n'est pas possible de continuer de la sorte et qu'il s'oppose à toute forme de communautarisme. Il faut trouver des solutions pour les empêcher de s'installer. Il précise que s'il avait été décideur il aurait trouvé la solution mais il préfère la garder pour lui.

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a jamais accepté leur installation mais qu'elle n'a pas eu le choix. La CDA de La Rochelle n'étant pas en règle au niveau du Schéma des aires d'accueil des gens du voyage, les expulsions ne sont pas validées par la Préfecture. Elle précise que suite à l'installation à Grolleau, installation qui n'avait jamais eu lieu jusqu'à présent, les deux terrains privés ont été sécurisés par la Commune. D'autre part, elle souligne que malgré l'installation de blocs de rochers et de gravillons aux terrains de foot et la présence de la gendarmerie et des élus, les gens du voyage ont réussi à pénétrer sur les terrains.

Conformément à l'Article L2123-18-3 du Code Général des Collectivités Locales : « Les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursées par la commune sur justificatif, après délibération du conseil municipal. »

Considérant notamment que Monsieur François JOUANNAULT, Adjoint au Maire, a dû faire l'avance sur ses deniers personnels d'une dépense d'un montant de 310,93€ TTC, afin de gérer dans l'urgence l'installation illicite des Gens du Voyage sur le secteur de Grolleau au mois de juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le remboursement des dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par Mme le Maire ou un de ses Adjoint sur leurs deniers personnels, sur présentation de justificatifs.
- Autorise le remboursement à Monsieur François JOUANNAULT, Adjoint au Maire, de la somme de 310,93€ qu'il a dû engager sur ses deniers personnels pour gérer dans l'urgence l'installation illicite des Gens du Voyage sur le secteur de Grolleau au mois de juillet 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°3 Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Monsieur Drapeau précise que cet appel à projet vise à permettre aux écoles de bénéficier d'un minimum d'équipements pour un socle commun numérique. Le dossier pour Salles sur Mer est accepté et consistera en l'acquisition de 3 tableaux blancs, d'une valise d'ordinateurs portables, d'une tablette par classe ainsi que des ressources numériques, pour un montant total de 29 000€ subventionné à 50%. L'école de Salles sur Mer va rejoindre le socle numérique national.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- Les services et ressources numériques
- L'accompagnement à la prise en main des matériels des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

La Commune a déposé un dossier le 29/06/2021 pour un montant global de projet s'élevant à 29.038€ (dont 26.698€ sur le volet équipement et 2.340€ sur le volet services et ressources numériques) dont 13.420€ de subvention demandée à l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le dossier déposé pour un montant global de projet à 29.038€.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- Autorise Madame le Maire a sollicité une subvention au taux le plus élevé au titre du plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°4 Décision modificative n°2 Budget COMMUNE

Dans le cadre des opérations passées avec la SEMDAS pour le projet de « Réhabilitation de la Mairie », il est nécessaire de régulariser par opération d'ordre les avances versées.

Il est proposé au Conseil Municipal les virements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

Opération / Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
Régularisation avances Opération Mairie 104	041	2313	+ 467.001,45 €	041	238	+ 467.001,45 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			+ 467.001,45 €			+ 467.001,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits tels que proposés et autorise, Madame le Maire, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°5 Tarifs Marché de Noël 2021

Madame Roy précise que le marché se tiendra les 11 et 12 décembre 2021 dans le respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur avec une entrée et une sortie afin de permettre le contrôle des pass sanitaires. Le thème retenu est « Voyage en Laponie ».

Considérant l'organisation du Marché de Noël 2021 qui se tiendra les 11 et 12 décembre 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le prix de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché ainsi que le prix du ticket de la pesée du jambon,

Considérant que les sommes seront encaissées par le biais de la régie « Animation »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix :

- de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché pour 2 jours à 45€,
- de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché pour 1 jour à 30€,
- du ticket du panier garni (ou autre lot à gagner) à 1€,

et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°6 Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2021 – Petites opérations de sécurité

La Commune peut bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police pour des petites opérations de sécurité « signalisation verticale et horizontale » à hauteur de 40% du montant HT de la dépense engagée.

La Commune envisage de réaliser un programme de mise en sécurité de la Commune au travers de travaux de signalisation horizontale, pour un montant HT de 8.370€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police pour financer des travaux de signalisation horizontale – subvention de 40% du montant total HT des travaux soit une subvention de 3.348€.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 30/09/2021 à 18h.
- Le forum des associations a finalement dû être annulé mais Madame le Maire précise qu'au lieu et place, il a été proposé à chaque association de bénéficier d'un encart dans le prochain Panzay pour faire leur publicité et démarcher de futurs adhérents.
- Madame le Maire souligne que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Ce sont 185 enfants qui ont été accueillis contre 192 l'année précédente, ce qui représente une moyenne de 23 enfants par classe. Il faut donc rester très vigilant sur les demandes de dérogations car si nous devons subir une nouvelle fermeture de classe, la réouverture serait très compliquée. Elle précise qu'elle a passé un accord avec

l'ensemble des Maires des Communes voisines visant à ne pas accepter d'enfants de Salles sur Mer, et vice versa.

Madame Pereira espère que la réouverture du Centre de Loisirs et l'informatisation de l'école permettront d'attirer de nouvelles familles.

- Madame Pereira souligne que le Centre de Loisirs et l'Espace Projets Jeunes ont fait un tabac cet été et que la Commune a reçu d'excellents retours des enfants et des familles.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 2 contrats ont déjà été pourvus au titre du Lab de l'Emploi : Philippe Legrand aux espaces verts et Alexis Brière aux bâtiments.
- Dans le cadre de la semaine de la Mobilité organisée par la CDA de La Rochelle, la Commune de Salles sur Mer organise une Journée Mobilité le jeudi 23/09/2021 avec une randonnée le matin et la découverte de nouveaux modes de déplacements sur toute la journée : vélos électriques, trottinettes électriques, gyropodes...
- Désormais, deux classes participeront chaque année à la journée du patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 18h50

Fait à Salles sur Mer, le 23/09/2021.

Le Maire, Chantal SUBRA



La Secrétaire de Séance, Josette RAIMON

